



Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 JANVIER 2015
Salle du conseil, Fraissinet de Lozère**

Titulaires présents :

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRE

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD ; Stéphane MAURIN

St Andéol de Clerquemort : Camille LECAT ; Véronique NUNGE

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA ; Jacques HUGON

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY ; Michel RIOU ; Matthias CORNEVAUX

Titulaire absent ayant donné procuration : François FOLCHER a donné procuration à Alain JAFFARD ; Frédéric FOLCHER a donné procuration à Stéphane MAURIN ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a donné procuration à Alain VENTURA

Excusés : Jean Claude DAUTRY

Autres personnes présentes à la réunion : Clémence MALLET ; Luc LENORMAND

Jean Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2014

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. L'Espinass - Ruines : Avenant 3 au lot2 – Charpente, Couverture, Zinguerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que le maître d'ouvrage a demandé au groupement LE ROUXEL/LA PICAROLLE de présenter un devis pour la fourniture et l'installation de deux fenêtres de toit.

Il est proposé au conseil d'établir l'avenant n°3 au lot 2 - Charpente, Couverture et Zinguerie pour un montant en plus-value de 782.00 € ht.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'Espinass - Ruines : Avenant 4 au lot2 – Charpente, Couverture, Zinguerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée que la réhabilitation de la ruine de L'Espinass s'inscrit dans une démarche d'authenticité et de qualité. C'est à ce titre qu'en partenariat avec le Parc National des Cévennes, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont porté une modification structurelle à l'édifice au niveau de la couverture. À cet effet, le groupement LE ROUXEL/LA PICAROLLE présente un devis complémentaire.

Il est proposé au conseil d'établir l'avenant n°4 au lot 2 - Charpente, Couverture et Zinguerie pour un montant en plus-value de 4 058.24 € ht.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. L'Espinass - Ruines : Avenant 2 au lot1 – Maçonnerie – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le président présente à l'assemblée le devis de l'Ets CHAPELLE intégrant des travaux en plus et en moins demandés par le maître d'ouvrage. Il propose au conseil d'établir l'avenant n°2 au lot 1 - Maçonnerie pour un montant en plus-value de 1 025.06.00€ ht.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Espinass - Sentier d'interprétation : Convention de passage – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée que le projet de réhabilitation du hameau de l'Espinass comprend l'aménagement

d'un sentier d'interprétation. Il précise que ce sentier serpentera sur des terrains communaux et propose au conseil de l'autoriser à signer une convention de passage avec la commune de St Andéol de Clerguemort.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Assurance statutaire : Adhésion – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle à l'assemblée les obligations statutaires en matière d'assurance maladie et accident de travail envers le personnel communal, telles qu'elles sont définies par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour le personnel titulaire et par le décret n°88-145 du 16 février 1988 pour les agents non titulaires.

Il met ainsi en avant le coût financier que devrait supporter le budget de la collectivité en cas d'absentéisme important ou d'accident du travail grave et de décès. Suite à la procédure de consultation des entreprises lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, pour le compte des collectivités adhérentes, CNP Assurances a été retenue.

Le Président propose :

- ✓ d'adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère auprès de CNP Assurances, à compter du 1er janvier 2015, et ce pour une durée de 4 ans ;
- ✓ d'être autorisé à signer le certificat d'adhésion relatif à ce contrat d'assurance statutaire du personnel communal, à compter du 1er janvier 2015 ;
 - pour le personnel affilié à la CNRACL : **taux global de 5.09%** (dont 91.5% versés à la CNP et 8.5% versés au CDG48) ;
 - pour le personnel affilié à l'IRCANTEC : **taux global de 1.05%** (dont 91.5% versés à la CNP et 8.5% versés au CDG48) ;
- ✓ d'être autorisé à signer la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, à compter du 1er janvier 2015, et ce pour une durée de 4 ans.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Taux d'avancement de grade 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe que suite à l'avis du Comité Technique Paritaire, il convient de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement pour l'année 2015.

Il précise que lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

Cadre d'emploi	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Adjoint administratif territoriaux	C	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	100%
Adjoint administratif territoriaux	C	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} Classe	100%

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Maison des Services au Public : Demande de subvention 2015 – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président rappelle que les plateformes des Relais de Services Publics et Maison de l'Emploi sont fusionnées pour devenir des plateformes de Maison des Services au Public. Le nombre de ces plateformes va être élargi de 324 à 1000 au niveau national. Pour le département de la Lozère 1 plateforme est en prévision de création sur le territoire de Sainte Croix Vallée Française, ce qui porterait à 10 le nombre de structures. Les Maisons des Services au Public sont animées au maximum par 2 agents en équivalent temps plein et doivent répondre à différentes missions comme la visioconférence. Notre canton est privilégié, car d'une part la communauté de communes a fait preuve d'innovation en la matière et d'autre part, avec l'antenne de l'Espinas, ce sont 3 animatrices qui organisent les activités et le soutien au public à ce jour.

Notre plateforme de Cyberbase, Maison de l'Emploi et Relais de Services Publics doit s'adapter à ce changement de fonctionnement. Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2015, notre structure devient la « Maison des Services au Public » et adopte une nouvelle adresse mail : msp@cevennes-mont-lozere.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Fonds National de Développement et d'Aménagement du Territoire (fonds européens et de grands opérateurs tels que la SNCF, ERDF, Orange, La Poste, ...) finance le fonctionnement des Maisons des Services au Public.

Il est proposé au conseil de solliciter une subvention auprès du FNADT pour le fonctionnement de la Maison des Services au Public au titre de l'année 2015 suivant le plan de financement suivant :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Charges courantes	8 810.00		
Téléphone et internet	1 870.00	FNADT 50%	32 840.00
Fournitures	540.00		
Location copieur	620.00		
Assurances locaux	1080.00		
Formations	1 740.00		
Réception	60.00	Autofinancement	32 840.00
Frais de déplacement	500.00		
Assurance du personnel	2 330.00		
Affranchissement	60.00		
Documentation	10.00		
Charges de personnel	56 870.00		
Animateurs	53 070.00		
Fonction support	3 800.00		
Total	65 680.00	Total	65 680.00

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Enfance et jeunesse : Commissaire aux comptes – rapporteur Jean Pierre ALLIER

Le Président informe l'assemblée qu'un Copil Enfance a eu lieu le 07 janvier 2015. Lors de cette réunion, il a été abordé le sujet du remboursement de l'avance de 30 000.00 € faite à l'association en 2008 qui était dans l'attente du versement de la subvention du Fonds Social Européen. L'association a perçu en 2013 le FSE pour un montant de 24 556.60 €, mais est toujours dans l'incapacité de rembourser l'avance de la CCCML. Le Président a suggéré à l'association de réaliser un prêt pour effectuer le remboursement de l'avance et alimenter un fonds de roulement. L'association est toujours en attente du versement des subventions de la CCSS. Ces derniers ont environ un an de décalage. Pour réduire les délais, la coordinatrice de l'association doit s'appliquer à déposer les dossiers complets dans les temps impartis par les services de la branche famille.

Il a été également abordé les services d'un commissaire aux comptes. D'une part, c'est une exigence de la Caisse Commune de Sécurité Sociale, branche famille, car l'association est financée par diverses collectivités et organismes pour un budget très important. D'autre part, les missions d'un commissaire aux comptes s'avèrent utiles et nécessaires au vu de l'accroissement et de la diversification des activités de l'Association Trait d'Union.

Il est proposé au conseil communautaire de donner son avis sur le recours à un commissaire aux comptes par l'association Trait d'Union.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. État d'avancement des projets en cours

Presbytère de Fraissinet de Lozère : Le Président présente à l'assemblée le projet de réhabilitation du Presbytère de Fraissinet de Lozère. Par délibération DE-079-2014 et DE-080-2014 du 22 octobre 2014, la commune de Fraissinet de Lozère a validé le projet de réhabilitation du presbytère pour accueillir le lieu de vie "Les Menhirs de Stevenson". Ce projet s'inscrit dans une dynamique de territoire et dans le cadre de la relocalisation de l'économie et de l'emploi. La Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère étant compétente en la matière, le Président propose à l'assemblée que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère s'occupe de la mise en œuvre de ce projet. Il propose, également, de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre intégrant une tranche ferme : phase études (relevé des ouvrages existants, présentation du projet définitif, devis estimatif, dépôt de permis de construire) et une tranche conditionnelle : la phase travaux (DCE, analyse des offres, suivi technique/administratif et coordination des travaux).

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Parc National des Cévennes : Le Président informe et donne lecture du projet de convention d'application de la charte du Parc National Des Cévennes pour la période 2014/2016. Cette convention détaille la mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte. C'est également un outil qui recense les actions faisant l'objet de partenariat. Deux dossiers sont urgents dans le débat :

- Plateforme numérisée pour les sentiers de petite randonnée (PR) et grande randonnée (GR). Sur notre territoire, seul le chemin du Gasbiel ne répond pas aux exigences du PNC, car 50% de l'itinéraire est hors zone cœur. Toutefois, en changeant le départ de ce dernier, ce chemin devrait rentrer dans les objectifs. Un travail sur le balisage commun à tous les chemins est en cours. Les nouveaux sentiers de l'Espinass et de Monjol (communes de St Andéol de Clerguemort et de Fraissinet de Lozère) seront intégrés. Une mise aux normes de tous les poteaux devrait être engagée. Une valorisation de 2 sentiers par communauté de communes est envisagée par le conseil général (nous proposerons sur le Mont Lozère et un en Cévennes) ainsi qu'une possibilité de délégation de travail à l'office de tourisme par convention.

- Destination PARC : Valorisation de la marque PNC avec des produits touristiques et agricoles suivant des normes de développement durable. La mise en place est prévue pour le mois de juin avec peut-être la venue de la Ministre de l'Ecologie.
- Coordination et synergie animation et découverte :
- Terra Rural : Nouveau projet avec le Syndicat Intersyndical pour l'Aménagement du Mont Lozère (SIS Mont Lozère)
- L'Espinas : Finaliser le chantier engagé

Après l'arrivée de Camille LECAT à 21 h 15, il propose au conseil communautaire de porter un avis sur cette convention et les modifications éventuelles.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chantier international, vision et prospectives : Clémence MALLET qui travaille avec l'association Passadou du Pont de Montvert et Luc LENORMAND qui travaille pour Solidarité Jeunesse, sont venus à la rencontre des élus pour présenter le principe du chantier international et connaître les opérations envisageables sur le territoire pour 2015.

Ils organisent des actions au niveau local et international en lien avec Solidarité Jeunesse. Sur le territoire de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère, 5 chantiers se sont déroulés sur 2 ans avec environ 60 à 65 personnes. Les chantiers ne sont pas forcément sur des activités de maçonnerie. Bien au contraire, ils ont servi à aménager le sentier de la châtaigneraie de l'Espinas, entretenir le béal et la cure de Fraissinet de Lozère, entretenir le Rieumalet, derrière l'école et le béal de Felgerolle, aider à l'organisation du festival des Métiers d'Art ... Ces chantiers se déroulent sur 3 semaines pour des adultes et 2 semaines pour les adolescents (15/17ans). Les journées sont organisées avec 6 heures de travail. Le reste du temps est consacré à la découverte du territoire, de l'environnement et des échanges avec la population. L'association fournit 2 animateurs pédagogiques, dont 1 bilingue. Elle s'occupe également de l'organisation et de la communication à l'international. Les communes mettent à disposition l'encadrement technique, le logement (tente ou en dur avec le nécessaire vital) et un financement de 3 000 €. Le logement est préféré sur le lieu du chantier, car les déplacements et les frais inhérents peuvent vite prendre de l'ampleur sur notre territoire.

Sans pour autant épuiser financièrement et techniquement les communes, il serait intéressant de pérenniser ces chantiers sur le long terme avec peut-être des chantiers itinérants sur le territoire. Pour une meilleure gestion de l'hébergement, l'association Passadou est en recherche d'un lieu pour installer les camps. Enfin, les problèmes rencontrés en 2014 pour la gestion du mini-bus de la CCCML démontrent l'importance d'établir une convention d'utilisation définissant notamment les conditions financières entre les parties.

Jean Pierre Allier rappelle que la CCCML a participé à hauteur de 50% avec les communes pour le chantier de nettoyage de la ruine de l'Espinas. Ce programme est intéressant pour des entretiens de fossés, réseaux d'eau ... surtout qu'en Lozère, il n'y a plus de chantiers organisés mis à part par Solidarité Jeunesse.

Un tour de table est organisé pour connaître l'avis des élus :

St Andéol de Clerguemort : Camille LECAT, Vice-président de la CCCML et Maire de la commune de St Andéol de Clerguemort informe que s'il est par principe favorable à ces chantiers, il doit consulter avant toute décision le conseil municipal. Il émet l'idée d'un chantier pour l'aménagement d'un espace de jeux pour enfants autour de l'Espinas.

St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA, Vice-président de la CCCML et Maire de la commune de St Frézal de Ventalon présente des chantiers qui pourraient être envisagés comme la réhabilitation du moulin du Salson (qui appartient au groupement forestier), ou le nettoyage de béals, et bassin de réception. La décision sera prise par le conseil municipal.

St Maurice de Ventalon : Jean Paul VELAY, Vice-président de la CCCML et Maire de la commune de St Maurice de Ventalon informe que la discussion n'a pas encore été abordée en conseil municipal.

Le Pont de Montvert : Alain JAFFARD, Vice-président de la CCCML et Maire de la commune de Pont de Montvert, fait le bilan des chantiers passés. Pour l'entretien du béal de Felgerolle, l'encadrement technique a été porté par l'association de Felgerolle. Tout s'est déroulé pour le mieux avec une très bonne ambiance, mais que sur le hameau et c'est dommage. Le deuxième chantier a été consacré à l'organisation du festival des Métiers d'Art (gestion technique, interviews ...) et l'aménagement sous l'école. Le problème en cette période estivale est le manque d'encadrement technique et la disponibilité des bénévoles. Pour 2015, le conseil municipal est en cours de réflexion sur des projets tels que le festival des Métiers d'Arts, ou autres.

Fraissinet de Lozère : Jean Pierre ALLIER rappelle que le chantier en 2014 s'est déroulé sur l'entretien de béals et sur le nettoyage du presbytère. Si les intervenants étaient passionnés et la rencontre avec la population intéressante, il est à noter que l'encadrement a posé des problèmes par rapport à la période choisie.

Finances, prospectives 2015 : Le Président présente un pré-bilan financier pour l'année 2014. Si la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère est dans une situation de finance saine, il est à considérer avec attention que le chevauchement des opérations d'investissements, engagées pour le développement et le maintien des activités économiques du territoire, sont de nature à fragiliser l'équilibre de la trésorerie. D'autant que les partenaires financiers tels que l'État ou la Région tardent à verser les subventions attribuées. En ce qui concerne le fonctionnement, des dépenses nouvelles seront à prendre en considération comme le transport à la demande qui

sera refacturé aux communes, l'évolution des taux de cotisation, du coût enfance, des subventions obligatoires et enfin l'intérêt de la dette. Pour les recettes, une diminution d'environ 30 %, due à la Loi des Finances, est envisagée sur la taxe de séjour, le remboursement d'un contrat d'avenir, qui est remboursé à 75 %, arrive à échéance en octobre 2015.

Afin de synthétiser et d'analyser la qualité de l'action publique, d'évaluer les perspectives financières pour aider à la prise de décision, il est proposé au conseil de créer une commission finances.

La commission "Finances" est composée comme suit :

Jean Pierre ALLIER, Président de la CCCML, Maire de la commune de Fraissinet de Lozère

Camille LECAT, 1er Vice-président de la CCCML, Maire de la commune de St Andéol de Clerguemort

Alain JAFFARD, 2° Vice-président de la CCCML, Maire de la commune du Pont de Montvert

Jean Paul VELAY, 4° Vice-président de la CCCML, Maire de la commune de St Maurice de Ventalon

Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Déléguée de la CCCML, Adjointe de la commune de St Frézal de Ventalon.

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATCC/ Gal : Le Président rappelle que suite à une première délibération de septembre 2014, le maire de Chamborigaud et membre de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes a rencontré Max ROUSTAN, Président du Pays Cévennes et de l'Agglomération d'Alès pour que sa commune adhère à l'agglomération d'Alès. Aussi, suite à ces pressions, la CCHC se retire de l'Association Territoriale Causses Cévennes pour le GAL. Pour la Communauté de Communes de la Vallée Longue et du Calbertois au sein de laquelle les débats avaient été forts, l'adhésion à l'ATCC n'est pas remise en cause. Jean Pierre ALLIER a demandé au préfet de la Lozère de se positionner juridiquement sur la question de notre sortie du GAL Cévennes. Le Pôle juridique préfectoral, ainsi interrogé, a répondu qu'une communauté de communes peut adhérer au gal qu'elle veut, si elle n'a pas délégué en totalité sa compétence économique. Finalement, Max ROUSTAN n'avait interrogé le préfet du Gard, mais ce dernier a bien reçu la réponse ministérielle. Toutefois, bien qu'ayant la même réponse, chaque préfet donne son avis. Enfin juridiquement, une communauté de communes peut quitter un pays pour un autre territoire. Au niveau des financements des projets, la communauté de communes peut être redevable au pays des moyens mobilisés par ce dernier pour développer ses compétences sur le territoire communautaire. L'enjeu à terme est de fusionner avec une autre communauté de communes. À ce moment-là, il sera pertinent de changer de pays. Alain JAFFARD ajoute qu'il est intéressant de voir les conséquences financières pour une telle sortie.

Camille LECAT a assisté au comité de programmation du Gal Cévennes au cours duquel la subvention relative au sentier d'interprétation de l'Espinassas était débattue. À ce comité de programmation siégeait Philippe PECAIRE (DRAF) qui a une vision de territoire et pas juridique. S'il tenait le même raisonnement que celui du Pays Cévennes, après quelques explications de Camille LECAT sur le projet de territoire avec Florac, il en a compris toute la cohérence. Alain JAFFARD rappelle qu'à terme, la logique de territoire sera de se tourner vers le sud Lozère. Il propose au Président de la CCCML de rédiger un courrier à M. PACAIRE pour l'informer officiellement de la position de la communauté de communes. Une copie de ce courrier pourrait être envoyée aux préfets du Gard et de la Lozère.

Camille LECAT présente un compte rendu de la commission Tourisme du Pays Cévennes. La Loi des finances prévoit un abattement de la taxe de séjour pour les enfants de 13/18 ans. Les services du Pays Cévennes ont estimé une baisse de recette prévisionnelle sur son territoire de 30% pour les hébergements au réel, mais pas au forfait. Pour anticiper au mieux la gestion financière de cette diminution, le Pays Cévennes a fait 2 propositions :

- Le Pays Cévennes arrête le recouvrement de la taxe
- Le Pays Cévennes baisse la dotation aux collectivités territoriales de 30%.

Jean Paul VELAY précise qu'au départ le calcul portait sur 40 %, mais, suite à une étude plus approfondie la diminution se rapprocherait de 30 %. Il faut toutefois envisager une fourchette haute qui peut être fluctuante et révisée en 2016. Considérant l'importance du sujet, il a demandé à la commission que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain comité de Pays. Camille LECAT présente une estimation chiffrée : pour 2014, la communauté de communes a perçu 23 100 €, pour 2015 la CCCML devrait percevoir 16 170 €, soit 6 930 € en moins. Bien qu'il préfère la première solution, Jean Paul VELAY explique que la diminution de 30 % est la solution la moins préjudiciable pour notre communauté de communes. Stéphan MAURIN se demande alors quelles sont les perspectives et qu'est-ce que l'on peut espérer.

Pour conclure ce point, une invitation à une séance publique de l'ATCC sera organisée le 03 février 2015. Ce sera l'occasion de faire un point sur l'avancement du dossier GAL. Il est essentiel d'en faire la promotion pour inviter les associations et acteurs économiques. Lors de cette réunion, le conseil de développement (env. 80 à 90 personnes) devrait être mis en place, dont un quart des membres au comité de programmation. Pour les collectivités, 3 élus par communes seront éligibles.

Contrat territorial : Le Président rappelle qu'une réunion a été organisée le 08 janvier 2015 pour démarrer le diagnostic du territoire. Lors de cette rencontre, le référent du Conseil Général de la Lozère, Bertrand FISCHER a présenté le contrat territorial : Enveloppe de financement triennal pour des projets de territoire répondant à des thématiques déclinées par le Conseil Général. Le contrat est établi pour un territoire de communauté de communes

et regroupe les collectivités territoriales demeurant et/ou agissant sur ce dernier. Un diagnostic des besoins du territoire doit être finalisé pour le 27 mars 2015. Le contrat définissant les projets retenus et priorités sera finalisé pour le 29 mai 2015 par les collectivités cosignataires et validé par le Conseil Général au cours du troisième trimestre 2015.

Pour plus de cohésion, le Président propose à chaque commune de compléter le dossier de diagnostic. Ensuite, ces dossiers seront centralisés par la communauté de communes puis transmis au référent du Conseil Général qui rassemblera les informations sur un document unique.

Réunion Etude sociologique : Le Président présente le compte rendu de la réunion.

Service civique : Le Président présente le compte rendu de la réunion.

Diagnostic partagé du sans-abrisme au logement : Le Président présente le compte rendu de la réunion.

Forum Départemental du foncier en Lozère : Le Président présente le compte rendu de la réunion.

Commission Agriculture au PNC : Le Président présente le compte rendu de la réunion.

Mission Locale : Véronique NUNGE présente le compte rendu de la réunion.

Bilan du SIS Mont Lozère – Terra Rural : Camille LECAT présente le compte rendu de la réunion.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 00h15.